



Je suis en arrêt de travail, que dois-je faire ?



Je suis salarié

Mon employeur envoie une **attestation de salaire*** complétée.

- Si j'ai plusieurs employeurs, l'Assurance maladie a besoin d'une attestation de salaire par employeurs.
- Pour être indemnisé, je dois avoir cessé mon activité chez tous mes employeurs.

Je suis saisonnier ou intérimaire avec une activité discontinue

- J'envoie mon **attestation de salaire*** complétée par mon employeur ou par mon agence d'intérim.
- Je joins la copie de mes **bulletins de salaire** des 12 mois précédant mon interruption de travail (si mon attestation de salaire ne les mentionne pas).

Si je perçois une indemnisation par France Travail, je ne dois pas transmettre de justificatif France Travail, les informations sont transmises automatiquement à l'Assurance Maladie.

Je devrais cependant préciser ma situation lors de mon envoi ou sur mon arrêt de travail si je ne l'ai pas encore envoyé.

Je suis au chômage, et indemnisé par France Travail

- J'envoie la copie de mes **3 derniers bulletins de salaire** antérieur au chômage (4 si le mois de mon interruption de travail n'est pas complet) ou si j'exerçais une activité saisonnière ou discontinue, j'envoie mes 12 derniers bulletins de salaire.
- Je joins une **attestation sur l'honneur**** dans laquelle j'atteste de la date de cessation de mon activité.

Je suis au chômage et sans indemnisation par France Travail

- J'envoie la copie de mes **3 derniers bulletins de salaire** antérieur au chômage (4 si le mois est incomplet) ou si j'exerçais une activité saisonnière ou discontinue, j'envoie mes 12 derniers bulletins de salaire.
- Je joins une **attestation sur l'honneur**** dans laquelle j'atteste de la date de cessation de mon activité.

* attestation de salaire S3201

** attestation sur l'honneur à télécharger [ici](#).



Je suis en arrêt de travail, que dois-je faire ?



Je suis apprenti

Mon employeur envoie une **attestation de salaire*** complétée.

Je suis stagiaire de la formation professionnelle

Mon employeur envoie une **attestation de salaire*** complétée.

Je suis employé du bâtiment

- Mon employeur envoie une **attestation de salaire*** complétée.
- Je joins une copie de toutes mes **attestations de congés payés** de l'année, délivrées par ma Caisse du Bâtiment et des Travaux Publics, s'il y a une période de congés au cours de la période de référence.

Je suis artiste-auteur

J'envoie une **attestation sur l'honneur**** dans laquelle j'atteste de la date de cessation de mon activité.

Je suis intermittent du spectacle

- J'envoie la copie de mes **bulletins de salaire des 12 derniers mois** avec une **attestation de mon employeur** et l'**attestation de paiement de la caisse des congés spectacle**.
- Ou la copie de la **déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail des 12 derniers mois**, délivrée par le GUSO.

* attestation de salaire S3201

** attestation sur l'honneur à télécharger [ici](#).



Je suis en arrêt de travail, que dois-je faire ?



Je suis retraité avec une activité salarié

Mon employeur
envoie une
**attestation
de salaire***
complétée.

Je suis payé par CESU

- L'Assurance Maladie récupère elle-même les éléments de salaire CESU.
- J'envoie une **attestation sur l'honneur**** indiquant la date de mon arrêt de travail effectif chez tous mes employeurs ainsi que ma date de reprise éventuelle et en mentionnant que je suis rémunéré via CESU.



Si j'ai d'autres activités non CESU, je transmets :

- mon attestation de salaire* complétée par chacun de mes employeurs pour ces activités ;
- la copie des mes bulletins de salaire des 12 mois précédant l'interruption de travail (si l'attestation de salaire ne les mentionne pas).

Je suis payé par Pajemploi

- L'Assurance Maladie récupère elle-même les éléments de salaires.
- J'envoie une **attestation sur l'honneur**** indiquant la date de mon arrêt de travail effectif chez tous mes employeurs ainsi que ma date de reprise éventuelle et en mentionnant que je suis rémunéré via Pajemploi.

Je suis payé par CEA-TESE

- Mon employeur envoie une **attestation de salaire*** complétée.
- J'envoie la copie de l'ensemble de mes **bulletins de salaire des 12 derniers mois.**

* attestation de salaire S3201

** attestation sur l'honneur à télécharger [ici](#).